L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 10 DECEMBRE.

FRANCE.

Assemblée Nationale.

La séance orageuse du 18 novembre.

Le vote de confiance des 267.

Nous empruntons à un journal le compte-rendu suivant de la fameuse séance de l'Assemblée nationale du 18 novembre :

Versailles, 20 novembre.

Je viens d'assister à cette terrible séance du 18 novembre. Il est bien impossible, au sortir de cette lutte corps à corps, d'en retracer les diverses péripéties. On en revient étourdi, ahuri, hors de soi, avec des mots sinistres, des prophéties désastreuses dans les oreilles, et un profond découragement dans l'âme. Nul sang-froid n'y résisterait. Des gens ordinairement calmes vous disent que le gouvernement est à bas. D'autres pronostiquent des coups d'Etat. Ce qu'on peut dire de plus modéré, c'est que la crise du 19 janvier n'était rien auprès de celle-ci. M. Thiers avait donné sa démission, c'est vrai, mais chacun savait qu'il la reprendrait : chacun désirait qu'il la reprît. Aujourd'hui il ne l'a pas donnée ; mais on lui a marchandé trois heures durant, trois mortelles heures, un vote de demi-confiance qui, en fin de compte, lui a été péniblement accordé par 267 députés dans une Chambre de 740 membres. Il y a plus de 300 abstentions.

Au début de la séance, le général Changarnier a prononcé le discours suivant :

Messieurs,—Au sein d'une des dernières séances de la commission de permanence, j'ai pris l'engagement d'entretenir l'Assemblée nationale des voyages de l'honorable M. Gambetta pendant les vacances parlementaires.

Je viens aujourd'hui dégager ma parole, cette parole à laquelle je n'ai jamais manqué. (Applaudissements à droite.) J'ai le devoir de demander à M. le Président de la République,—que j'ai tant aimé et que j'aime encore,—de s'unir à la majorité de l'Assemblée pour combattre l'audace plus que jamais croissante du radicalisme. (Applaudissements à droite.)

Dans le long discours que M. Gambetta a prononcé à Grenoble, il a insulté gravement, grossièrement, l'Assemblée souveraine. Il a outrepassé la mesure de l'audace en annonçant l'avénement prochain d'une nouvelle couche sociale que le monde a le droit de redouter. Il a excité les passions envieuses.

L'honorable garde des sceaux pourrait vous demander l'autorisation de sévir, mais je voudrais au moins que les fonctionnaires qui ont encouragé ces violences, ne restassent pas impunis.

Le général de Cissey, qui a été aussi brave que sur les champs de bataille de 1870, a su punir les officiers qui étaient allés applaudir le patron de la démagogie. (Applaudissements à droite.)

On a voulu comparer le discours de Grenoble à celui de Bordeaux.

L'honorable M. Princeteau s'est contenté de vanter la monarchie. Si M. Gambetta nous avait vanté la République, ses alliances, il ne nous aurait pas convertis, mais c'eût été son droit dans les temps provisoires où nous vivons. (Applaudissements à droite.) J'ai le malheur de ne pas admirer la bruyante éloquence de M. Gambetta, et j'aurais oublié cette prose, si elle n'avait fait beaucoup de mal en s'adressant à des hommes faibles, disposés à prendre la violence pour la force.

Des braves gens se sont dit : "Les radicaux nous menacent, donc ils sont forts."

C'est ce qui a fait l'éclatante défaite des conservateurs aux élections, en multipliant les abstentions.

Ne se sentant pas suffisamment protégés (Très bien, à droite ; protestations à gauche) par un gouvernement qui est un peu indécis dans ses allures (une voix à droite : Non !), ils tâchent de se faire oublier des dangereux coquins dont l'avénement au pouvoir paraît de plus en plus prochain.

Pour nous rassurer, nous qui sommes vigilants, le gouvernement ne se séparera-t-il pas énergiquement . . . . . d'un facteur ! (Bruits.)

M. le président.—Les usages parlementaires ne comportent pas ces expressions entre collègues. (Bruits.)

M. le général Changarnier.—Je parle un français correct (Rires à droite), mais je vais changer ma rédaction : je demande au gouvernement de reconnaître que le moment est venu de s'unir à nous pour combattre.... un collègue (rires à droite ; à gauche : Chut !) disposé à tout renverser, dont la dictature a été désastreuse, dont le retour perdrait à jamais la France. (Applaudissements à droite trois fois répétés.)

M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur.—Rien de plus inattendu pour moi que la forme que vient de prendre l'interpellation. (Réclamations ironiques à droite.) J'avais compris qu'il s'agissait d'expliquer les mesures prises par le gouvernement, les instructions données par lui, et la manière dont elles avaient été suivies.

J'étais prêt à donner les explications les plus péremptoires, les seules dont l'Assemblée pût avoir besoin.

Bien que je n'aie pu consulter même M. le Président de la République sur la partie de l'interpellation à laquelle aucun de nous ne s'attendait. (Rires à droite.) Messieurs, vous ai-je habitués à avoir de ces défiances ? Puisqu'il en est ainsi, je commencerai par où je voulais finir : Non, il n'est pas vrai que nous soyons les ministres d'un gouvernement provisoire. (Frénétiques applaudissements à gauche.—Protestations violentes à droite ; interpellations au ministre ; agitation prolongée.)

Les gouvernements provisoires sont ceux qui ramassent le pouvoir tombé, et leur premier devoir est de convoquer le peuple souverain. Il choisit alors ses mandataires, et le gouvernement n'est pas plus provisoire que le souverain qui le nomme. (Bruit à droite.)

Moi, républicain d'opinion, j'ai fait un rapport qui traduisait votre opinion, je crois. Il en résulte que le gouvernement de la France était la République, puisque le chef du gouvernement était le chef du pouvoir exécutif de la République française. (Protestations à droite), mais l'Assemblée se réservait de statuer sur le gouvernement qu'elle croyait le meilleur. (Oui ! oui !) Est-ce là un gouvernement provisoire ? (Oui ! oui !) Messieurs, je ne crois pas et je ne consens pas à être le ministre d'un gouvernement provisoire.

On a dit que nous étions indécis et que nous avions besoin de nous séparer de certaines doctrines et de certaines agitations.

On a opposé à la conduite du ministre de l'intérieur celle du ministre de la guerre. Lui même avait envie de vous dire que l'honneur de sa décision revenait au gouvernement, et comme il s'est associé aux autres décisions, ainsi qu'à celle là, nous pouvons protester contre les allégations apportées. (Réclamations à droite.)

Quant à la séparation dont on parle, je maintiens que rien n'est nécessaire, ni une parole, ni un acte, pour accomplir cette séparation. Permettez-moi maintenant d'entrer dans les détails du voyage, vous verrez quelle a été la conduite du gouvernement, vous verrez si elle est celle d'un gouvernement provisoire, indécis. (Réclamations.)

Nous avons été avertis qu'à l'occasion du 4 septembre, des manifestations et des banquets se projetaient ; nous avons donné l'ordre qu'on les empêchât ; ces ordres ont été obéis ; là où ils ne l'ont pas été, les maires ont été punis ; la nomenclature en serait longue.

Voix.—Combien ?

(Le ministre donne lecture de ses instructions aux fonctionnaires, et l'énumération des départements où les banquets ont été interdits.)

Voix.—Mais vous ne répondez pas à l'interpellation.

M. Victor Lefranc.—Si le ministre a failli, dites-le, mais vous ne pouvez pas dire que le Président de la République n'a pas dit ce qu'il devait dire, et que le gouvernement a été indécis et faible. (Marques d'applaudissements à gauche.)

M. de Broglie.—Il est vrai que le Président de la République a protesté contre les doctrines scandaleuses de Grenoble.

Ce que nous voulons, c'est que le pays tout entier entende cette protestation qui a été limitée à la commission de permanence.

Nous le demandons avec raison.

Un homme, un simple député a dit à cette Assemblée : "Votre dissolution est faite, vous êtes morts." Lui de son autorité privée il a proclamé l'illégalité de vos lois et la légitimité de l'insurrection.

Est-il un pouvoir régulier qui puisse soutenir qu'un particulier ait le droit de jeter d'aussi audacieux défis à la légalité ?

Je crois que la France entière demande que la réponse du président soit répétée une seconde fois à cette tribune.

Qu'est-ce que peut être dans un pays comme le nôtre cet événement de nouvelles couches sociales, si ce n'est l'avénement de l'ignorance et des passions mauvaises ? (Très bien !)

En 1871, nous avons vu apparaître, pendant la Commune, ces nouvelles couches sociales inconnues à l'art, à l'industrie, au travail. (Applaudissements, sauf à l'extrême gauche.) Ces misérables étaient si infâmes qu'ils ont voulu inscrire leur nom en lettres de feu sur nos murailles.

La conscience publique attend les déclarations qui ont été faites à la commission.

Nous, les paroles du ministre de l'intérieur ne suffisent pas. (Applaudissements à droite.)

M. Raoul Duval paraît à la tribune. (Agitation.)

M. Thiers.—(Applaudissements sur plusieurs bancs.)

Je dirai peu de mots, mais je veux les dire décisifs ; je suis touché de me voir ici, à cette tribune, après deux ans d'un dévouement complet et absolu... (Bruit.)—ne m'interrompez pas... de me voir appelé ici pour dire mes sentiments, quand vous avez les déclarations faites pendant quarante ans de ma vie. Non, dans des temps bien périlleux, j'ai combattu les conspirations socialistes ou démocratiques ; j'ai montré une énergie plus méritoire que l'énergie qu'on peut déployer ici avec une armée fidèle pour vous protéger. (Interruptions.)

M. le Président à M. Gavardie.—Si vous interrompez encore, je vous rappellerai à l'ordre.

M. Thiers.—Après ma vie entière et les deux ans que je viens de passer, j'ai droit à quelques égards. Qu'on ne m'interroge pas sur les sentiments que je professe. Mes collègues dont j'apprécie l'amitié, que je respecte, n'ont pas le droit de m'appeler à cette tribune.

Je n'étais pas indécis sous les murs de Paris. (Applaudissements [illegible])

M. le président.—Ces interruptions ne sont pas convenables. Le chef du pouvoir vous donne des explications, vous devez les entendre avec calme et sans interrompre.

M. Thiers.—Je n'étais pas indécis quand j'ai réprimé l'agitation des grèves qui pouvaient compromettre la vie industrielle du pays. J'avais pensé que dans un pays divisé comme le nôtre, où la division est notre plus grand mal, il convenait d'employer après la force, la modération.—Je l'ai cru, et le pays l'a cru comme moi.

C'est une offense de m'appeler ici pour professer ma foi que ma vie a fait connaître.

Je veux apporter ici un grand esprit de conciliation, je [illegible] de l'union nécessaire entre la majorité de cette Assemblée et l'homme auquel elle a donné sa confiance, aurait des conséquences funestes ; mais on veut m'amener sur une sellette, je ne l'accepte pas. (Applaudissements à gauche.) Devant [illegible]lence, ma conduite est tout indiquée. On veut me faire dire ce que j'ai déjà dit une fois, je ne le dirai pas une seconde.

Je ne refuse pas le jugement du pays. (Applaudissements à gauche.) Quant à moi, je suis toujours prêt à paraître devant la nation, soit comme député, soit comme chef de l'Etat ; mais permettez-moi cette réflexion, que lorsqu'on veut la force d'un gouvernement, on ne l'affaiblit pas ici comme un suspect et un coupable.

Quelle que soit donc la forme, amicale ou non, je ne répondrai pas, parce que ma vie a répondu pour moi ; pour quiconque est juste et ne veut pas méconnaître la situation, ce n'est pas la question du banquet de Grenoble qui produit cette agitation ; pour qui juge froidement, il s'agit de questions graves, qui devaient s'agiter seulement dans quelques jours et sur lesquelles je comptais alors m'expliquer nettement et sans détours. Mais on a posé la question de confiance,—j'ai porté deux ans le poids accablant du gouvernement ; j'y reste cependant, les honnêtes gens me comprendront, par pur dévouement (Exclamations)—tant pis pour ceux qui ne me croiront pas. (Applaudissements à gauche.)

Je n'avais pas le droit, par susceptibilité extrême, de vous demander un témoignage de confiance ; par le doute que vous m'avez exprimé, vous m'avez donné le droit de le faire, et je le demande immédiat. Pour avoir un gouvernement décidé, il faut l'être vous-mêmes. Soyez-le à notre égard. Vous vous plaignez d'un gouvernement provisoire, faites-en un définitif. Qu'auriez-vous fait à notre place ? Venez le dire ; je cède volontiers la place à quiconque pourra donner au pays un gouvernement définitif et que la France acceptera. (Applaudissements à gauche.)

M. le général Changarnier.—Messieurs, aussi rapproché que M. le Président de la République du moment inévitable où on doit rendre compte à Dieu, je n'ai pas pour le pouvoir une passion servile. Je n'ai jamais été aussi éprouvé dans mon vieux patriotisme, qui pourtant a bien souffert depuis un demi-siècle, que lorsque j'ai entendu le défenseur des libertés nécessaires, le vieux champion du régime parlementaire. (Bruit à gauche.)—Je dirai aux membres qui m'interrompent que s'ils ont la prétention de m'intimider, ils n'y arriveront pas.

Que demandions-nous à l'illustre Président de la République qui a dédaigné de nous répondre ? qu'il nous préférât, nous, ses vieux amis à ses nouveaux amis, fort zélés sans doute, mais aussi fort compromettants. De plus, j'ai été fort étonné que celui qui a donné lieu à cette interpellation ait gardé le silence, le téméraire qui loin de vous vous outrage revient au respect quand il est devant vous ; cette conduite démontre à tous que la sincérité, l'énergie, la loyauté sont avec les défenseurs de la loi. (Applaudissements à droite.)

Le duc de Broglie.—Je prends volontiers la France à témoin que je n'ai mérité par aucune parole, pas même par une insinuation quelconque, la réponse de M. le Président de la République ; je n'ai pas mêlé la question politique à la question sociale,—la question du gouvernement provisoire ou définitif n'a pas approché de ma pensée,—d'anciens amis n'ont pu avoir des pensées pareilles à celles qu'on nous prête ; nous ne sommes pas en dissentiment sur le fond, je ne sais pour quel motif nous aurions voulu causer un désagrément au chef de l'Etat. (Interruptions.)

Le chef de l'Etat a notre confiance ; plus que personne nous croyons qu'il ne faut pas porter la main aux institutions présentes ; je dois même dire que, dans mes réflexions, j'étais disposé à accueillir favorablement les institutions constitutionnelles qu'on veut proposer. Il m'est impossible de ne pas dire : Nous n'avons témoigné aucune défiance (bruit), je propose à la Chambre de ne s'expliquer ni sur la défiance ni sur la confiance.

Je propose l'ordre du jour suivant ; ceux qui le prendront pour une marque de défiance, le feront sous leur responsabilité :

"L'Assemblée réprouvant les doctrines professées au banquet de Grenoble, passe à l'ordre du jour."

M. Thiers.—Je comprends aisément que l'on cherche à dégager sa responsabilité, en songeant à la gravité des conséquences qui pourraient résulter de cette discussion. Je ne veux pas plus que vous en accepter la responsabilité. Qui a créé cette situation ?

Voix.—Vous ! vous !

M. Thiers.—Pouvions-nous faire autre chose que ce que nous avons fait, quand pendant trois mois, d'après l'opinion de M. de Broglie lui-même, nous avons tenu notre parole ; nous n'avons pas souffert un seul banquet ; il n'y a pas de pouvoir légal que cette Assemblée ; dans ce pays où tout est tombé, elle est la seule manifestation de la volonté nationale ; nous avons été jusqu'aux limites de la loi pour empêcher ces banquets où la dissolution de l'Assemblée était demandée en termes souverainement violents et inconvenants.

J'avais cru que l'Assemblée serait satisfaite, d'autant mieux que M. le duc de Broglie avait déclaré l'être. Des interpellations, quoi qu'on en dise, n'attestent pas la confiance. Vous ne pouviez, il est vrai, interpeller M. Gambetta. Vous nous avez interpellé avec blâme. (Non ! non !)

On voit maintenant toute la gravité de ce qu'on a fait ; nous avons montré de l'énergie et de la modération. On nous a appelé gouvernement indécis. L'interpellation vient demander à un homme de mon âge, ayant supporté des assauts terribles sous la Constituante, ayant écrit contre le socialisme au moment où il y avait danger à le combattre, on vient me demander une profession de foi, on vient nous dire de nous expliquer, on traite un gouvernement d'indécis quand on nous a entendu comme M. de Broglie...

Si on vous posait une telle question, vous en seriez blessé. Eh bien ! je suis non pas irrité, mais blessé. Le propre du régime parlementaire, c'est de chercher la clarté ; mais maintenant on ne veut plus appuyer suffisamment l'attaque qu'on dirige. J'ai continué à faire mon devoir, avec douleur, avec fermeté ; mais on me met sur la sellette.

M. Gambetta n'a pu être l'objet de cette interpellation, elle s'adressait à lui pourtant. Eh bien, ne vous méfiez pas de moi, donnez-moi votre confiance ; je ne la sollicite pas, je n'ai pas d'ambition sénile.

Je n'ai pas sollicité ce pouvoir à Bordeaux.

Qu'il se lève celui dont j'ai sollicité la voix. (M. de Lorgeril se lève.)

Je comprends l'ambition à cette heure ; mais à Bordeaux plus d'un a refusé alors de la partager à moi ; il fallait signer la paix la plus déplorable, et je puis répéter ces paroles que m'a dites à Versailles M. de Bismarck : "Ce n'était pas vous qui deviez éprouver cette grande douleur.—Vous êtes de tous les Français celui qui méritait le moins de signer cette paix."

J'ai eu une insurrection terrible à vaincre. (Bruit.) Il y avait des chances à traverser ; personne n'était ambitieux à ce moment.

Je ne doute pas de l'affection de mes collègues, quoique je n'en aie pas la preuve à cette tribune ; je suis d'avis qu'il vaut mieux faire établir un régime par une assemblée connue et non par une assemblée inconnue. Mais je ne puis sortir de cet embarras aux dépens de ma dignité ; le pays était tranquille il y a quinze jours. Qu'on s'explique devant le pays...

M. Gavardie.—On s'expliquera.

M. le président.—M. Gavardie, je vous rappelle à l'ordre.

M. Gavardie.—J'accepte ce rappel.

M. Thiers.—Il existe des factions terribles ; je les observe, je les connais, j'ai une armée excellente et fidèle à la loi. Au nom de la loi seule, pas à celui d'un individu. J'obtiendrai tout de son dévouement. Je vous ai dit que je maintiendrai l'ordre ; l'ordre moral ne dépend pas de moi, et si l'ordre était troublé maintenant, je le dis bien haut devant Dieu et devant la nation, devant l'Europe, ce n'est pas moi qui serai responsable de ce trouble."

Les ordres du jour motivés pleuvent aussitôt sur la tribune. M. Baragnon dit que la France n'y comprendra rien. Bon gré mal gré on va voter.

Le premier ordre du jour lu par M. Grévy a été rédigé par un ami de la présidence, l'amiral Jaurès, qui débute ainsi comme président du centre gauche. C'est un témoignage de confiance absolue ; trop absolue, car on s'aperçoit bien tout de suite que ce satisfecit ne passera pas. Il est trop entier, trop complaisant, trop républicain.

Le duc de Broglie demande simplement que l'Assemblée passe à l'ordre du jour après avoir réprouvé les doctrines professées au banquet de Grenoble. Un parti de la conciliation se forme séance tenante, représenté à droite par M. Benoist-d'Azy, qui propose la formule suivante :

"L'Assemblée nationale, s'associant aux paroles de réprobation prononcées par M. le président de la République, [illegible]

Au centre droit, on y met encore plus de formes : "L'Assemblée nationale, confiante dans l'énergie du gouvernement, et réprouvant les doctrines professées au banquet de Grenoble, passe à l'ordre du jour.

Evidemment c'est la meilleure rédaction, et la victoire lui est assurée. Les fils de Witt, Gasionde et Mettetal, supplient le gouvernement de s'y rallier. M. Dufaure s'en contente.

Alors se pose la question de priorité. On se figurerait volontiers que l'ordre du jour Mettetal, accepté par le gouvernement, va triompher du premier coup. C'est une erreur ! La priorité est acquise à l'ordre du jour Benoist-d'Azy, qui fait échec au gouvernement. Il semble que M. Thiers n'ait plus qu'à donner sa démission. Cependant, la rédaction Benoist-d'Azy n'obtient, au scrutin, que 261 voix contre 279. Celle de l'amiral Jaurès, reprise par M. Lepère (de l'Yonne), succombe également. Il faut bien en revenir, vaille qui vaille, à la formule Mettetal, finalement acceptée par 267 députés contre 117 sur 384 votants. Voilà la victoire du gouvernement ! 267 députés lui accordent un vote de confiance mitigé ; 117 le lui refusent ; 300 s'abstiennent !

—M. [illegible] et son [illegible] se sont rendus à Reims, où ils vont donner au Cirque un grand concert pour [illegible]

Le Message et la presse anglaise.

Le Times, s'occupant du Message du président de la République, dit que M. Thiers est aujourd'hui indispensable à la France. Il doit conserver la position qu'il a conquise et abandonner aussi peu que possible du pouvoir qui lui appartient. L'Allemagne a déclaré qu'elle traitait avec plus de confiance et de cordialité avec M. Thiers qu'avec ses prédécesseurs. L'Angleterre a conclu un traité avec lui ; elle l'a choisi pour arbitre dans l'un de ses différends. Le czar l'admire. L'Autriche estime qu'il n'existe personne plus capable que lui d'établir des relations [illegible] entre l'Autriche et la France. Tels sont les témoignages de respect que l'Europe donne à M. Thiers. Il est impossible de soutenir que la position de cet homme d'Etat ne soit pas plus forte en ce moment qu'elle ne l'était précédemment.

Le correspondant de la grande feuille londonienne juge assez sévèrement l'Assemblée de Versailles. Il dit qu'elle défie tout calcul, que chaque membre craint de se compromettre et attend pour voir ce que feront les autres et, finalement, que rien n'est moins chevaleresque ni moins courageux que le jeu politique de ces représentants. Le correspondant raille agréablement ceux qui affirment que "M. Thiers nous mènera à la Commune," éventualité que le journaliste anglais regarde comme impossible, par la simple raison que les puissances européennes ne permettraient pas l'établissement, en France, d'un gouvernement plus radical que celui qui existe actuellement.

Le Daily News trouve le Message de M. Thiers très simple, très pratique et en somme très satisfaisant. Il ne promet pas à la France une République idéale, mais un gouvernement solide, comme celui que M. Thiers a jusqu'à présent pu donner au pays.

Le Daily News fait des vœux pour que M. Thiers ait autant de succès dans cette seconde phase de son règne que dans la première.

Le Daily Telegraph, parlant du Message de M. Thiers, se montre moins optimiste. Il fait observer que le centre gauche, la seule fraction sur laquelle M. Thiers puisse s'appuyer réellement et la seule qui soit disposée à admettre la nécessité des changements constitutionnels, est la partie la plus faible et la plus indécise de l'Assemblée.

Le centre gauche, dit le Telegraph, n'ose pas s'allier aux légitimistes de l'extrême droite à cause de l'impopularité du drapeau blanc et, d'autre part, il craint de se compromettre en se rapprochant trop ostensiblement de M. Gambetta.

Quant à l'extrême droite et à l'extrême gauche, continue le Telegraph, il est évident que ces deux fractions sont hostiles aux propositions de M. Thiers ; l'une, parce que M. Thiers propose de consolider la République, que les monarchistes ne reconnaissent pas ; l'autre, parce que le président parle d'une République conservatrice, qui n'a rien de commun avec l'idéal de la gauche. De tout cela, le journal ministériel conclut que la reconnaissance formelle de la République par l'Assemblée est très douteuse, et que le temps n'est pas encore venu de rompre le pacte de Bordeaux.

Le Morning Post publie un article sur la situation parlementaire en France, à propos du Message de M. Thiers. Il affirme que le seul but du président est de persuader aux différents partis que la continuation du régime actuel est le salut de la France, c'est-à-dire qu'il faut avant tout maintenir le pouvoir personnel de M. Thiers. "Le gouvernement personnel, dit le Post, paraît être le seul besoin de la France. Nos voisins sont toujours incapables de comprendre les principes du self-government. Ils veulent obéir à une seule volonté, et le mérite de M. Thiers est d'avoir répondu à ce besoin. Il a pris les rênes du pouvoir, il a brisé toute opposition, bâillonné la presse, supprimé la liberté personnelle et réalisé plus largement qu'un roi la formule : "l'Etat, c'est moi."

Aux yeux du Post, les détails du Message ne présentent rien de particulier, mais la signification de ce document dans son ensemble n'est pas douteuse. On demande à l'Assemblée de confirmer la troisième République,—celle de M. Thiers,—et le Post croit qu'il sera difficile de persuader à la nation et à ses représentants que la seule garantie d'ordre et de stabilité serait une "République conservatrice" sous la présidence d'un homme très habile, mais très vieux.

Le Globe, du 14, dit que le Message de M. Thiers à l'Assemblée est un mélange caractéristique de hardiesse et de prudence. En un certain sens, le ton adopté était le seul possible en ce moment ; conséquemment, l'attitude du président est sage ; c'est celle d'un homme d'Etat.

Il est juste de reconnaître dans ce langage non équivoque l'existence de la République. Il a été probablement prudent de ne pas dépasser cette limite ; depuis qu'il occupe le pouvoir, M. Thiers a su tenir en équilibre les divers partis ; il doit actuellement continuer cette condition négative.

La République, dit M. Thiers, sera conservatrice, ou elle cessera d'exister. Puis, faisant allusion au discours de M. Gambetta, il a affirmé que la République ne peut pas être la République d'un parti. Cette déclaration renferme une vérité de la plus grande valeur pour le peuple français en ce moment. Mais tout le Message de M. Thiers a plutôt en perspective une crise qu'une combinaison à venir. La République, si elle est réellement constitutionnelle, doit finir par faire réfléchir l'opinion prédominante du pays, et il n'est pas possible de rajeunir, dans ses affaires intérieures, la théorie surannée de l'équilibre dont l'impuissance a été démontrée par les nations.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Nous empruntons ce qui suit aux journaux de Paris du 16 et du 17 novembre :

M. le comte d'Arnim a eu une entrevue avec le ministre des affaires étrangères.

Il s'agissait, nous assure-t-on, de la question des passeports entre la France et l'Allemagne.

Si nous sommes bien informés, le rétablissement de cette formalité ne serait que provisoire, et, à moins de difficultés de la part du cabinet de Berlin, on espère arriver à sa suppression.

On annonce qu'un groupe de députés, parmi lesquels figurent MM. Johnston, le duc Decazes, Léonce de Lavergne, etc., a l'intention de déposer devant la Chambre un projet de loi tendant à l'abrogation de la surtaxe de pavillon.

Après le traité avec l'Angleterre, en présence de la mesure de représailles prise par les Etats-Unis, en vue des réclamations unanimes de nos ports de mer et de l'insignifiance du produit fiscal de la surtaxe, nous sommes surpris que le gouvernement lui-même n'ait pas déjà pris l'initiative d'une loi de rappel.

A reconnaître loyalement une erreur, on ne fait que gagner en prestige et en autorité.

Le Pays publie la note suivante :

Me Chapelle, huissier, a notifié hier à M. Léon Renault, préfet de police, à M. Patinot, chef du cabinet, et à M. Clément, commissaire de police, l'acte par lequel le prince Napoléon somme ces messieurs de lui payer solidairement la somme de vingt mille francs à titre de dommages-intérêts pour arrestation arbitraire, et à faire publier à leurs frais dans vingt journaux français ou étrangers, au choix du requérant, la teneur du jugement qui doit les condamner.

On parle de nouveau, à Lisbonne, de complots contre la dynastie de Portugal. On prétend que des hauts personnages appartenant à l'aristocratie et à l'armée, trempent dans cette conspiration, mais, jusqu'à présent, on n'a pas fait d'arrestation.

On lit dans la Correspondance universelle :

Plusieurs journaux ont annoncé que le gouvernement allemand retenait dans ses caisses le numéraire payé par la France, ce qui menaçait de provoquer une crise monétaire et que le gouvernement français l'avait rendu attentif à ce danger commun à tous les Etats. Ce fait, ainsi présenté, n'est pas entièrement exact.

Le gouvernement allemand n'a aucun intérêt à retirer de la circulation et à garder improductif de l'argent dans la seule intention de thésauriser. Mais, voulant arriver le plus tôt possible à l'unité qui a été décidée pour toute l'Allemagne, il opère en ce moment un nouveau monnayage d'un nouvel étalon, opération à laquelle concourt l'argent payé par la France, ce qui entrave nécessairement la circulation monétaire, la vieille monnaie allemande étant, elle aussi, retirée de la circulation. Ces inconvénients forcés ne seront pas de longue durée ; ils pourront même être diminués grâce à certains ménagements.

M. le commandant Santy, du 4e de ligne, vient d'être attaché à la garde personnelle du maréchal Bazaine, comme adjoint au colonel Gaillard.

La consigne est de plus en plus sévère. On ne peut plus voir le maréchal que deux heures par jour, et ses amis ne sont plus admis dans son intimité comme précédemment.

Mme Bazaine a quitté son appartement de Versailles pour venir habiter Paris.

"On nous assure que l'accusé se montre très affecté de ce redoublement de surveillance, mais il paraît plein de confiance dans l'issue du procès. [illegible] les accusations portées contre lui tomberont devant des faits inconnus."

UNE GAULOISERIE.—Nous laissons au Figaro toute la responsabilité de l'énormité qui suit :

On me conte que, dans un pensionnat de demoiselles de la rive gauche, il est interdit aux maîtresses de faire entendre dans leurs cours des syllabes incongrues.

Quand le professeur d'histoire en arrive aux campagnes de Montécuculli, voici comment elle élude ce mot dangereux : "Mesdemoiselles, le général en chef des Impériaux, le célèbre Montéderrière-culli, se porta sur Strasbourg. Créqui, vaillant et téméraire, fit tête au-devant de lui ; un vif engagement eut lieu—août 1675—et Montéderrière-culli resta vainqueur."

Molière n'avait pas prévu ça.

—Au risque d'une redite, donnons à nos lecteurs une définition qui ne manque pas de profondeur.

Un enfant demandait à un curé ce que la Bible entendait par la [illegible]

DIVERS.

People's Mutual and Benevolent Life Insurance Association.—[illegible] JOS. H. BOHERT(?), Président. [illegible], Secrétaire. 5 déc—3t

[illegible] Nationale de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1872.—L'élection annuelle de neuf Directeurs, qui devront servir l'année suivante, aura lieu au bureau No 105, rue du Canal, le MARDI, 14 janvier prochain, entre les heures de 10 A. M. et 1 P. M. JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Bureaux de la Compagnie de la [illegible].—Nlle-Orléans, 5 décembre 1872.—A une élection qui a eu lieu le 12 novembre dernier, les actionnaires dont les noms suivent ont été élus : MM. J. C. Denis, W. T. Hepp, H. Gally, B. F. Stockmeyer, A. B. Roder, J. A. Wiltz, C. C. Gaibreau. Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. J. C. Denis a été réélu président et [illegible]. J. V. CHABRY, secrétaire.

Banque du Peuple.—Nouvelle-Orléans, le 5 décembre, 1872.—Avis est donné aux actionnaires de cette Banque, que l'élection annuelle de neuf Directeurs, aura lieu au local de la Banque, le LUNDI, 16 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. Par ordre de la Direction. E. LANDRY, Caissier. 5 déc—[illegible]

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.—Nlle-Orléans, 6 décembre 1872.—L'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 6 janvier 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux de la Compagnie, No 17 de la rue Baronne. P. MCBRIDE, Secrétaire. 6 déc—1m

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.—Nlle-Orléans, 6 décembre 1872.—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 6 janvier 1873, de 10 heures du matin à midi et quart, aux bureaux de la Compagnie, No 17 de la rue Baronne. P. McBRIDE, Secrétaire. 6 déc—1m

Avis.—La mort de notre associé F. W. SEYMOUR n'amènera aucun changement dans la maison. Les affaires s'y feront comme par le passé. BOSTICK & SEYMOUR, Nos. 45 et 47 de la rue Front, 46 et 48 de la rue Fulton. 6 déc—1m

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 4 décembre 1872.—Avis aux actionnaires.—L'élection annuelle de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année datant du premier lundi de février prochain, aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, le LUNDI, 6 janvier 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. WM. S. BROWN, Trésorier. 6 déc—1m—au 6 janv

Avis.

L'ÉLECTION annuelle de Directeurs de la "LOUISIANA CANAL AND LAND IMPROVEMENT COMPANY," pour l'année 1873, aura lieu, le 16 décembre, aux bureaux de la Compagnie, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi. Wm. WILLIAMSON, Secrétaire pro tem. 3 déc—au 16

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta.—Coin des rues Commune et Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1872.—Conformément à une résolution du Conseil des Directeurs à la séance du 30 août 1872, les souscripteurs au fonds capital de cette Compagnie sont par les présentes notifiés d'avoir à payer le 1er janvier 1873 un quatrième versement de dix pour cent. Par ordre, L. W. BAQUIÉ, Secrétaire. 30nov—3ct

Banque du Sud.—Nlle-Orléans, 27 novembre 1872.—Une élection de directeurs de cette Banque aura lieu, au local de la Banque, le 11 de moi prochain, de midi à une heure de l'après-midi. C. LIVAUDAIS, Caissier. 28nov au 11 déc

Bureaux de la Compagnie d'Assurance "La Salamandre," No 46, rue Royale.—Nouvelle-Orléans, 24 novembre 1872.—Une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'assurance "LA SALAMANDRE" est convoquée aux bureaux de la dite Compagnie No 46, rue Royale, le vingt-quatre décembre 1872, entre dix heures et deux heures de l'après-midi, pour voter sur l'adoption d'amendements proposés à la Charte de la dite Compagnie. CHS. ROMAN, Président. JULES LE MORE, Secrétaire. 24 nov—1m

Banque d'Amérique.—Nouvelle-Orléans, ce 18 novembre 1872.—Une élection de treize Directeurs aura lieu, à la Maison de Banque, à l'angle des rues Canal et Exchange Alley, le MERCREDI, 18 décembre prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M. J. E. PASCAL, Caissier. 20 nov—au 18 déc

MEUBLES.

D. Kelham & Co.,

Aux Nos. 36 et 38 de la rue Royale,

VENDENT, en ce moment, tout leur grand stock, qui se compose de meubles de chambres à coucher, meubles de salons et meubles de salle à manger, en bois de rose, acajou et noyer ; meubles ordinaires de toute espèce, au prix coûtant,—pour cause de changement de commerce. 4 déc—3m

Changement de domicile.

J. PIFFAUT a l'honneur de prévenir les personnes qui doivent faire accorder et réparer leurs pianos, qu'il continue, comme par le passé, son atelier est rue d'Espagne No 86, entre Grands Hommes et Craps, [illegible]. Les ordres peuvent être laissés No 80 rue Royale, coin Conti, au magasin de Variétés. 4 déc—1m

Bureaux et Chambres garnies à louer.

A LOUER de suite une ou deux belles pièces au rez-de-chaussée, convenables pour bureaux de docteur, architecte, ou homme d'affaires, et plusieurs belles chambres garnies. S'adresser à Mme ADAM, rue Saint-Louis No 164, entre Bourbon et Dauphine. 3 déc—1m

Gages forfaits.

GAGES forfaits au profit de la Société de prêts et de gages, aujourd'hui l'Accommodation Bank of Louisiana.

Il sera vendu, à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, sans réserve, le 1er, le 19 et le 20 décembre 1872, au dessus du Mechanic's Hall, au coin des rues St-Charles et Perdido—Ces gages se composent de mandats de l'Etat, actions de la Société de prêts et de gages, certificats de dettes de la ville, diamants, montres, chaînes en or, bracelets, colliers, argenterie, bagues, plaqué, toute espèce de bijouterie.

—EGALEMENT—

Billets et actions. 7déc—au20déc

Tabac de la Havane en feuille.

A VENDRE, aux plus bas prix du marché, 300 balles tabac de Vuelta Abajo, nouvelle récolte et qualité de choix, pour cigares et cigarettes. F. MASICH. Au No. 56 de la rue Gravier, coin Tchoupitoulas. 3déc—6

NOUS DESIRONS QUE CHACUN se rende au Temple de musique de BLACKMAR, No 201 de la rue du Canal et s'assure qu'il y a le plus grand magasin de PIANOS de la Nouvelle-Orléans, le plus faible loyer et le moins de frais. BLACKMAR vend les meilleurs pianos à des conditions plus avantageuses et à plus bas prix qu'aucune autre maison. 2nov—6m—MAD

Demande de propositions.

Emplacements pour une Ecole Polytechnique.

LES soussignés, comité, sous la direction du conseil de directeurs du Collège industriel et du Collège agricole de l'Ecole Polytechnique qui doit être établie en Louisiane, invitent les propriétaires à leur faire des propositions d'achat de

1. Un morceau qui ne doit pas avoir moins de [illegible] acres de terre dans les limites de la Nouvelle-Orléans ou le voisinage immédiat de la ville, pour le département industriel ;

2. Un morceau de terre qui ne doit pas avoir moins de 1,000 acres, d'un accès facile, propre aux différentes cultures de l'Etat, pour le département agricole.

Les propositions doivent être explicites sous tous les rapports et donner toutes les informations désirables quant aux titres des terres, la localité de la topographie, les prix, les ressources et les avantages ; les termes et conditions du [illegible] missionnaire et toutes directions qui pourraient être faites en vue d'effectuer la vente.

Cette école ayant pour but essentiel l'éducation, étant étrangère à tout intérêt privé et à tout ce qui ne serait pas de nature à en assurer directement le succès, aucune offre de terres qui ne répondraient pas aux besoins de l'Institut ou dont les prix seraient trop élevés ne sera écoutée.

On peut adresser les propositions au Président du comité, No 28 de la rue Carondelet, ou à l'un des soussignés.

G. G. FORSHEY, V. O. KING, DANIEL EDWARDS Sr., WM. B. KOUNTZ, Comité chargé de choisir les emplacements. 8nov—1m

Cent piastres de récompense

UNE récompense de CENT PIASTRES sera accordée à toute personne qui donnera des informations de nature à assurer la condamnation de tout conducteur de chars de ville sur la route qui [illegible]

G. T. BEAUREGARD, Président du Rail-road Nlle-Orléans et Carrollton.
F. WINTZ, Président du New-Orleans City Rail-road.
ALDEN McLELLAN, Président du Rail-road de la rue St-Charles.
WM. LYND, Président du Rail-road des rues Canal et Claiborne.
ARCHD. MONTGOMERY, Président du Crescent City Rail-road.
E. GARNET, Président pro. tem. du Rail-road d'Orléans.

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre ou à Louer,

UNE BELLE RÉSIDENCE, No 29 rue Esplanade, [illegible] S'adresser au No. 255 rue Dauphine.

A vendre.

UN magnifique RESTAURANT [illegible]

A Louer,

La jolie RÉSIDENCE de famille, [illegible] FLORIAN LANGE [illegible]

Maisons à Louer.

[illegible]

A Vendre,

[illegible]

MAISON J. GALINIER,

161......RUE ROYALE......161 (Entre St-Louis et Conti)

OUVERTURE DES MARCHANDISES d'Automne et d'Hiver.

J'APPELLE l'attention des Dames de la Nouvelle-Orléans sur l'assortiment d'Articles de Modes que je viens de recevoir, comprenant :

Toutes les Nouveautés pour Modes.

CHAPEAUX MODELES choisis dans les bonnes maisons de Paris.

UN GRAND CHOIX DE FLEURS, pour Coiffures, Chapeaux, Ornements de Robes, Costumes de mascarade, &c.

PLUMES, RUBANS, SOIERIES, VELOURS, FAILLES, ETOFFES Nouveauté pour Chapeaux, DENTELLES CHANTILLY, BLONDES, CREPES, VOILETTES, &c.

UNE GRANDE VARIÉTÉ D'ÉVENTAILS.

UNE SPÉCIALITÉ DE GANTS POUR SOIRÉES.

Madame GALINIER a l'honneur de prévenir les Dames qu'elle a ramené de Paris une première modiste, Mademoiselle Anaïs, de la Maison Virot, qui occupe le premier rang comme maison de modes.

Elle pense, avec le concours de cette habile ouvrière et la grande nouveauté de ses articles, achetés directement en fabrique, pouvoir défier toute concurrence par l'élégance de ses modes et la modicité de ses prix.

Elle prie donc respectueusement les Dames de vouloir bien l'honorer de leur visite et de voir son assortiment avant d'acheter leurs chapeaux ailleurs. 26nov—1m—Mar&D

AYA-PANA

—DE—

G. HILDEBRANDT & Cie, (Bordeaux)

Liqueur Hygiénique Brevetée.

EN toute saison, l'usage de cette liqueur salutaire pour les DÉRANGEMENTS D'ESTOMAC, dont elle est un préservatif bien reconnu. Elle est devenue d'un emploi [illegible] utile dans les Contrées tropicales.

Comme tonique, la LIQUEUR AYA-PANA peut se placer en première ligne, car les propriétés de la plante de ce nom, dont elle est extraite, sont appréciées, sous ce rapport, à un haut degré, par la SCIENCE comme par la PRATIQUE.

On en reconnaîtra les bons effets en en prenant un petit verre à jeun et après les repas ; MAIS ETENDUE D'EAU, l'AYA-PANA offre une boisson aussi agréable que bienfaisante ; en un mot, ELLE FORTIFIE l'ESTOMAC et FACILITE les DIGESTIONS DIFFICILES.—L'AYA-PANA comprend deux nuances, JAUNE et VERTE, cette dernière alcoolisée à un plus haut degré.

Seul Dépôt à la Nouvelle-Orléans, —CHEZ— B. TIBLIER, NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE, Importateur de VINS, EAUX-DE-VIE, CONSERVES, ETC., 14, rue Conti, entre Chartres et Vieille-Levée. 13nov—1m—mar.jd

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE —ET— Négociants Commissionnaires, 61......RUE TCHOUPITOULAS......61 NOUVELLE-ORLÉANS. 10 juin—1an

H. BIER,

STOCK BROKER, No. 26 Carondelet street,—back office. State and City Taxes paid at a liberal discount. 16 juin—1an

CIRCULAIRE.

Aux Marchands-Commissionnaires et aux Planteurs.

Par suite de la baisse de tous les produits manufacturés de la graine de coton, de la rareté du tonnage d'exportation, et du fort stock de graines sur place, nous avons été forcés de réduire, d'un consentement mutuel, le prix de la graine de coton.

Treize piastres le tonneau livré au débarcadère de la Nlle-Orléans sera payé pour toute la quantité qui arrivera ici à dater du 1er décembre. Tous les sacs expédiés à partir de cette date, seront vendus sur la base de treize piastres le tonneau. Les planteurs et les expéditeurs sont ainsi prévenus à temps de la réduction du prix.

UNION OIL COMPANY, LOUISIANA OIL COMPANY, DELTA OIL COMPANY, A. A. MAGINNIS' SONS, BIENVILLE OIL WORKS COMPANY. Nlle-Orléans, 29 novembre 1872. 30 nov—1m

SALON IMPERIAL,

134......Rue de la Commune......134 entre les rues Camp et St-Charles.

LES amateurs y trouveront un choix de Vins et de Liqueurs qui n'ont pas de supérieurs à la Nouvelle-Orléans.

Un somptueux LUNCH y est servi de 10 heures et demie à 1 heure.

EDW. PROPHET, Propriétaire. 15 nov—1m

Avis aux Dames.

J'AI reçu un grand assortiment de cheveux, tels que CHATELAINES, BOUCLES, FRISETTES, BANDEAUX et CACHEPEIGNES, WATERFALLS, [illegible] la PARFUMERIE, de la BIJOUTERIE et des FLEURS ARTIFICIELLES. [illegible] Je garantis mon travail sous tous les rapports.

J. LEBE, Au No 60 de la rue des Remparts, entre les rues Commune et Gravier. 21 nov—1m

MME BONOMO, au No. 38 de la rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine, se recommande comme médecin pour les maladies des femmes et comme sage-femme. [illegible]

Saison de chasse de 1872-73.

F. CHARLEVILLE,

58......Rue St-Charles......58

IMPORTATION DIRECTE D'ARMES A FEU de toute espèce, [illegible]

GARANTIES.

Nous garantissons que toutes les [illegible]

A. M. HILL & CO.,

[illegible]

W. B. MURPHY,

AVOCAT, [illegible]

Préservatif de la Maladie des Chevaux.

M. E. LOUGARRE, pharmacien, [illegible]

M. VEUILLAN,

[illegible] PARIS, [illegible]

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. [illegible] — CHARLES T. [illegible] — PIERRE CHARTIER(?) [illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF Wines, Brandies, Sardines, &c.,

6 South William St., NEW YORK. — 16 & 18 St. Louis St., NEW ORLEANS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BROS

Vente importante, à crédit ET SANS RÉSERVE.

1000 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins, reçus par les derniers steamers directement des manufactures, convenant au marché de la Nlle-Orléans et comprenant un des stocks les mieux assortis et des plus beaux qui aient jamais été offerts sur cette place.

PAR LOUIS STERN & BROS.—[illegible] Il sera vendu, MERCREDI, 11 décembre 1872, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, No 16 de la rue de Chartres, [illegible] sans réserve—

[illegible]

—Egalement un bel assortiment de—

[illegible] UN MAGASIN DE CHAUSSURES AU DETAIL [illegible]

CONDITIONS.—[illegible] 10 déc

PAR PLACIDE J. SPEAR

Diamants. Diamants.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—[illegible] MARDI, 17 décembre 1872, à 11 heures et demie, il sera vendu, à son bureau, No 40 du Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Bienville—

La plus grande collection et le plus grand assortiment de diamants précieux qui ait jamais été offerte aux citoyens de la Nlle-Orléans. Elle se compose, en partie, de bracelets, bagues, médaillons, colliers, épingles et d'autres diamants, dont l'énumération serait trop longue.

Conditions—Comptant.

N. B.—On peut voir les diamants le lundi, 16 décembre. Il y aura des places spéciales pour les dames qui désireront assister à la vente.

VENTES JUDICIAIRES.

La Dame CAROLINE M. BROAS vs la Dame JOHANNA BEUGNOT (épouse séparée de corps et de biens de Joseph Bonsel.)

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible].—En vertu d'un ordre de saisie et vente adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible] il sera vendu à l'encan public, le SAMEDI, vingt et un (21) décembre 1872, à midi, à la Bourse des Négociants [illegible]

[illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans. 10 déc—14,19,20,21

JOHN A. TURNELL vs E. L. E. BONNETT.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] LUNDI, [illegible] décembre 1872, à midi [illegible] une quantité d'articles de Modes, Nouveautés, etc., et Meubles.

[illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans. 4déc—4,7,10,12,13

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS et toutes sortes de produits de l'Ouest.

Aux Magasins bleus.

Coin Vieille Levée et Bienville, 27 juil—1an Nlle-Orléans.

F. GONTHIER.

MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE,

34......rue St-Charles......34

A L'HONNEUR d'informer ses nombreux amis et le public qui voudront bien l'honorer de leur clientèle, qu'il se fera un devoir d'exécuter leurs commandes aux conditions les plus avantageuses.

Les ouvriers-tailleurs qui désirent se perfectionner dans l'ART DE LA COUPE sont priés de prendre note des cours que M. Gonthier a ouverts [illegible]

IMPORTANT

Pour les Cafés et Salons de Bière.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il délivre à domicile la meilleure

CINCINNATI LAGER BEER

[illegible]

ROBERT FASNACHT, [illegible] rue Poydras. 7 avril—1an

AUGUSTE COUTURIE,

26......Rue de la Vieille-Levée......26

Seul Agent pour la vente des Champagne Chs. Heidsieck & Co., Cognac d'Eug. Grignon & Co., Sauternes de Boutman & Co, Double Ancre.

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1870, [illegible] et S. O. P.

Vins Rouges de Laine, St-Vivier et [illegible]

Compagnie d'huile de la Louisiane.

FABRIQUE DE Huile de graines de coton, Tourteaux, [illegible]

[illegible]

—Directeurs—

[illegible]

Avis.

NOUS annonçons à nos amis et au public [illegible]

GONZALES BROS. [illegible]

Fruits, Amandes, Pacanes, &c.

ORANGES, Pommes, Citrons, Bananes, [illegible]

—Egalement—

Pommes de terre et Oignons. [illegible]

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Grande Vente, sans réserve,

—DE—

250 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

—Et—

250 lots Linge fin de saison.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levy, encanteur—Salle d'encan, au No [illegible] de la rue de Chartres—MARDI, 10 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

[illegible]

Fournitures de bureaux.

[illegible]

PAR EUGENE TOURNE

Vins, Eaux-de-Vie, Liqueurs fines, [illegible]

PAR EUGENE TOURNE—MERCREDI, 11 décembre 1872, à 10 heures [illegible] magasin de F. E. BRULATOUR, rue Royale Nos. 138, 140 et 142, il sera vendu—

Vins rouge et blanc, en barriques et en caisses.
Cognac en fûts et en caisses—Pinet Castillon, Denis Henry, Mounié & Co, Otard Dupuy.
Vermouth Noilly Prat et en futailles.
Champagne—Fag. Cliquot & Co.
125 caisses liqueurs fines assorties—Marie Brizard, etc.
Kirsch et absinthe suisse.
Bourbon et rye Whisky.
Old Tom Gin et Scotch Whisky.
Porto et Sherry.
Sardines Bordeaux, Nantes.
Olives vertes, Olives farcies.
Truffes, Vinaigre, Fruits français.
300 Dames-jeannes de 1, 3 et 5 gal.
Catalogues avec détails et conditions le 7 décembre. 4 déc 4, 5, 8, 10, 11

PAR S. GUINAULT.

Vente, par cause de mauvaise santé, d'un établissement des mieux achalandés pour la vente de café et chocolat, situé dans le marché Poydras.

PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible] JEUDI, 12 décembre 1872, il sera vendu à 11 heures du matin, au marché Poydras—

[illegible]

Petite maison haute, encoignure des rues Laharpe et Villeré.

PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible] SAMEDI, 14 décembre 1872, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

Jolie Propriété rue de l'Union No 147.

PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible]

[illegible]

Deux Propriétés de valeur, rue Bourgogne ou Craps, près de l'Esplanade.

PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible]

[illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee,

[illegible]

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

R. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 12, rue Union.

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. CARRIERE & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, etc., etc.

No 42 rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement : Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huile d'olives. Avances libérales sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

MAISON ÉTABLIE EN 1840.

J. B. HUBBARD.

Marchand de meubles, au coin des rues Rampart et Perdido.

SPÉCIALITÉ de meubles de salon, salle à manger, et chambres à coucher—Assortiment complet de toute espèce de meubles ordinaires.—Les plus bas prix du marché.

Chaux—Chaux "Cape" de Richards.

D'AUTRES fabricants ayant pris le nom de Cape, les acheteurs feront bien de s'assurer que le nom de RICHARDS se trouve sur le baril. Le soussigné continue de faire et de vendre la CHAUX qui a toujours été fort appréciée par les bâtisseurs et par les maçons. NEWTON RICHARDS, No 32, rue Natchez.

Lorenz, Bender & Brothers,

FABRICANTS DE RÉGULATEURS DE BIÈRE, PATENTÉS DE LORENZ.

[illegible]

Il était attendu depuis longtemps—Il est arrivé.

LE MICROSCOPE UNIVERSEL—C'est le meilleur, le plus économique, [illegible]

D. L. STAPLES & CO., Allen, Michigan.

Farine. Farine. Farine.

HOWARD & PRESTON, aux Nos 111 et 113 de la rue Poydras, [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS,

18, 19, 20, 21 et 22

CINQ JOURS SEULEMENT.

E. PURCELL. N.Y.

P. T. BARNUM.

Grand Musée Voyageur.

MENAGERIE. CARAVANE, HIPPODROME. Institut Polytechnique. JARDIN ZOOLOGIQUE INTERNATIONAL, DE P. T. BARNUM —ET— CIRQUE ITALIEN ROYAL DU SIG. SEBASTIAN. —SOUS— 6 Tentes Colossales, A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Les 18, 19, 20, 21 et 22 décembre—sur un terrain de la rue du Canal, entre les rues Rocheblave et Tonti—Deux représentations le premier jour et trois représentations complètes chaque jour suivant.

Les portes s'ouvriront à 10 heures du matin, à 1 et 7 heures du soir. Le spectacle de l'hippodrome commencera à 11 heures du matin, à 2 et 8 heures du soir. Pour les sept immenses spectacles, UNE PIASTRE seulement ; moitié prix pour les enfants au-dessous de neuf ans.

C'est positivement, la plus grande, la plus [illegible] des combinaisons ; [illegible] l'histoire du monde. Elle se compose de plus de 100,000 curiosités vivantes, 1,000 hommes et chevaux, 600 animaux sauvages rares, d'oiseaux, de reptiles et de monstres marins ; de la seule vache marine vivante qu'il y ait en Amérique, [illegible]

Sept incomparables expositions sous six tentes colossales [illegible] Capital de plus d'un million.

2000 becs de gaz éclairent magnifiquement tous les pavillons.

Les chemins de fer et bateaux à vapeur réduiront leurs prix pour les personnes qui voudront venir contempler les merveilles de P. T. Barnum.

ENTRÉE GRATIS pour tous ceux qui achèteront LA VIE DE BARNUM—volume relié et illustré—[illegible] jours de spectacle.

A ALGER, le 17 décembre.

10 déc—[illegible]

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE..............Directeur

Mardi, 10 Décembre 1872.

FROU-FROU, comédie en 5 actes.

CONFERENCE SUR L'HOMME-FEMME, [illegible]

MADAME EST COUCHÉE, vaudeville en un acte.

Les portes seront ouvertes à 6 1/2, on commencera à 7 heures. 10 déc

Théâtre St-Charles.

Propriétaire..........BEN DE BAR.

Début de la troupe d'Opéra-Comique de Mme JOS. A. GATES.

Mardi 10 soir, décembre,

LES BAVARDS.

Mme GATES jouera le rôle de Roland.

Le spectacle commencera par THE TWO PUDDIFOOTS.

Samedi—Grande Matinée à midi.

Les prix, comme d'habitude.—Le spectacle commencera à huit heures moins un quart.

Académie de Musique.

Directeur et Propriétaire..........D. Bidwell.
Trésorier..........J. Kittredge

Lundi, 9 décembre 1872.

Commencement des spectacles des jours de fêtes. Engagement de la troupe de pantomimes Medler et Bartholomew. Composée de cinquante artistes. Première représentation à la Nlle-Orléans, de Flick and Flock ; OR THE DOCTOR OF THE DEVIL, pantomime.

Beaux décors peints par M. H. R. Hoyt. Effets mécaniques par M. T. J. Wheaton et ses assistants.

Samedi, à midi.—FLICK AND FLOCK. 8 déc

Théâtre des Variétés.

Seul locataire..........Lawrence Barrett

JOHN T. RAYMOND.

Lundi, 9 décembre, tous les soirs, Mercredi et Samedi, à midi.

PYGMALION ET GALATEA.

—Et—

CONJUGAL LESSON.

Vendredi, 13 décembre—Bénéfice de J. T. RAYMOND. Lundi, 16 décembre—CHARLOTTE THOMPSON dans JANE EYRE. A l'étude ONE WIFE. 8 déc

RAPPELEZ-VOUS QUE

GUSTAVE A. D'AQUIN,

LE JEUNE FLUTISTE, donnera son GRAND CONCERT vocal et instrumental au LYCEUM, MERCREDI, 11 Décembre 1872, à 8 heures du soir, et que les portes seront ouvertes à 7 heures. Il sera assisté par DES ARTISTES ET DES AMATEURS les plus distingués de la Nouvelle-Orléans.

Pour les détails, voir les programmes et les affiches.

Prix du billet, UNE PIASTRE.

On peut se procurer des billets aux différents magasins de musique.

Le Concert commencera à huit heures P. M. 10déc—3

Salle de l'Exposition.

PATTI. MARIO.

LES CONCERTS STRAKOSH.

GRANDE SOIRÉE D'OUVERTURE.

Mardi, 17 Décembre, à 8 heures.

Le public de la Nouvelle-Orléans et des environs est respectueusement informé que les célèbres artistes suivants se feront entendre dans la salle de l'Exposition. Ils donneront

TROIS GRANDS CONCERTS

—LES—

Mardi, Mercredi et Jeudi soir, 17, 18 et 19 décembre, à 8 heures.

MLLE CARLOTTA PATTI.

La reine des salles de concerts ; Mlle A. L. CARY, la contralto américaine favorite (son début à la Nouvelle-Orléans ;) Mlle T. CARRENO, [illegible] (son début à la Nouvelle-Orléans ;) Mons. E. SAURET, l'éminent violoniste (son début à la Nouvelle-Orléans ;) signor E. SCOLARA, l'éminent basso (son début à la Nouvelle-Orléans,) et

SIGNOR MARIO.

Le ténor célèbre dans le monde entier (son début à la Nouvelle-Orléans.)

Directeur..........Signor MARIO.

Places réservées..........deux ($2) piastres.

La vente des places commencera JEUDI MATIN, à 9 heures, au magasin de musique de M. Grünewald, No [illegible] rue du Canal.

Avis spécial.—Les personnes des villes voisines qui désirent assister à ces Concerts, peuvent adresser leurs demandes (accompagnées de l'argent) au magasin de musique de Grünewald, et il sera fait selon qu'ils le voudront.

On se sert des pianos Weber aux concerts Strakosch. Philippe Werlin, aux Nos. [illegible], est l'agent de la fabrique à la Nouvelle-Orléans.

Les portes s'ouvriront à sept heures et quart et le concert commencera à huit heures.

LYCEUM HALL.

Grand concert vocal et instrumental

Mercredi, 11 Décembre 1872.

GUSTAVE D'AQUIN, élève de L. CARRIERE, L'éminent flûtiste.

Dans lequel se feront entendre des Amateurs Et des artistes remarquables.

Le concert commencera à 8 heures du soir.

Prix du Billet..........$1.

8 déc—3t

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 60 de la rue St-Charles.

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, [illegible]

Café Bismarck,

Au No 62 de la Rue Royale.

—Tous les soirs—

GRANDS CONCERTS TYROLIENS.

Par la Troupe Impériale et Royale, sous la direction du Professeur [illegible]

Dimanche prochain, 15 décembre, grande matinée pour familles, de 1 à 6 heures P. M. Entrée gratuite. [illegible]

MADAME ALABAU,

91 CONTI .... CONTI 91

Champion Costume Store of America.

VIENT de recevoir 1,000 Costumes et Dominos [illegible] pour dames et messieurs, tels que :

Rois, Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Pages, Barons, Bandits, Paysannes, etc. etc.

—AINSI QUE—

[illegible], Dieux, Monstres, Démons, Singes, Ours, [illegible]

Les Costumes du "ROI CARNAVAL" et ses Ministres, du Mardi-Gras passé.

Costumes faits sur commande et loués à des prix très modérés.

Ne vous trompez pas de magasin.

91 ...... Rue Conti 91

AUX PLANTEURS. AUX JARDINIERS !

BLOOD FERTILIZING WORKS

—OF—

JOHN DOLHONDE.

CETTE manufacture d'engrais, établie aux Abattoirs, est maintenant en pleine activité et, dès à présent, en mesure de fournir à toute demande.

Ce nouvel engrais, presque exclusivement composé de sang, est le plus riche en ammoniaque qu'aucun de ceux répandus jusqu'à ce jour dans le commerce.

Il convient spécialement aux terres épuisées par des récoltes successives de sucre et de coton.

CHAS. DE RUYTER, Agent, [illegible] Court, Lock Box 60, P. O. 4 déc—3m

Quincaillerie ! Quincaillerie !

HEYL & SARGENT,

QUINCAILLERIE, PEINTURES, HUILES, GRATES, &c., &c., au coin des rues St-Pierre et Villeré.

Le Collège Commercial de Dolbear.

Au No. 203 de la rue du Canal.

EST ouvert dans la journée et le soir, pendant toute l'année. Il ne donne pas de vacances. Les élèves peuvent commencer en tout temps la tenue des livres, l'écriture, l'arithmétique, et les langues. Il y a une classe d'écriture pour les Dames.

EPIZOOTIE.

E. MICHAILOVITE,

Chirurgien Vétérinaire.

QUI a eu dix ans d'expérience pratique dans la cavalerie autrichienne, offre ses services aux personnes qui désirent que leurs chevaux soient guéris promptement. Son bureau est au No 156 de la rue de la Commune, près Carondelet.

DENTISTES.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal,

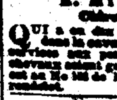

CONTINUE à exécuter toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction des dents sans douleur avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Révolution ! Révolution !

LES DENTS !

$60 ...... $60

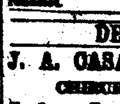

Le Dr. GEO. P. MALONEY, au No 180 de la rue du Canal, près de la rue Baronne, [illegible]

J. SAGET

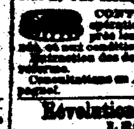

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public qu'il vient d'arriver d'Europe avec un grand assortiment [illegible]

JULIUS LOEFFLER,

43..........RUE ROYALE..........43

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz.

Il a constamment en main un stock complet d'installations, de globes, etc.

Il se charge de retoucher et réparer les anciennes installations de toute espèce.

Son travail est garanti.

GRAND DEPOT DE LA

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE (approuvée des médecins)

Chez les QUEYROUZE & BOIS

Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée.

LAURENT LACASSAGNE, Agent.

E. H. SEYNES & BRO,

[illegible]

CHANGE sur Paris et Londres. [illegible] New York, San Francisco, St. Louis et Chicago. [illegible]